



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI MONEY 6M

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Mazars



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	6
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	13
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	14
2. Engagements de gouvernance et compliance	15
3. Frais et Fiscalité	34
4. Certification du Commissaire aux comptes	35
5. Comptes de l'exercice	40
6. Annexe(s)	110



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Environnement macro-économique

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. L'inflation s'est nettement modérée par rapport au pic observé en 2022 ce qui a permis aux banques centrales d'amorcer un cycle de baisse de taux.

L'économie américaine s'est révélée robuste, soutenue par la consommation des ménages et les dépenses publiques effectuées par le gouvernement. L'investissement immobilier a en revanche été pénalisé par le maintien de prix et de taux hypothécaires élevés. Dans ce contexte, le taux de chômage a légèrement progressé pour rester à un bas niveau : 4,1 % en septembre 2024, contre un plus bas historique de 3,4 % début 2023.

Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise. Celle-ci a été liée uniquement au commerce extérieur. La consommation des ménages est restée faible en dépit de gains de pouvoir d'achat. Les salaires se sont en effet ajustés avec retard à l'inflation et ont progressé plus vite que celle-ci en 2024. La faible croissance de la zone euro est liée à la récession de l'Allemagne. Celle-ci a pâti de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, du poids relativement plus important du secteur manufacturier, qui a continué de se contracter, et de son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France et en Italie et s'est révélée robuste dans les autres pays périphériques, particulièrement en Espagne.

En Chine, la croissance s'est révélée décevante, affectée par la crise du secteur immobilier et la faiblesse de la demande interne. Cette morosité persistante de l'activité, menaçant l'atteinte de la cible de croissance de 5 %, a contraint les autorités à annoncer des mesures de soutien coordonnées à la fin du mois de septembre 2024. Celles-ci ont pris plusieurs formes : monétaires, financières, immobilières, bancaires et budgétaires. Le but est de restaurer la confiance dans l'économie en créant un climat des affaires favorable.

L'inflation a continué de ralentir de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, elle s'est établie à 2,4 % en septembre 2024, contre 3,7 % un an auparavant, à comparer à un pic de 9,1 % en juin 2022. En zone euro, l'inflation est revenue à 1,7 % en septembre 2024, contre 4,3 % il y a un an, et un pic de 10,6 % en octobre 2022. Cette forte désinflation a résulté d'un effet de base important sur les prix de l'énergie et du net ralentissement de l'inflation dans l'alimentation et les biens manufacturés. En revanche, l'inflation dans les services est restée élevée, traduisant la persistance de tensions salariales, notamment en zone euro (3,9 % en septembre 2024).

Les banques centrales ont maintenu leurs taux à des niveaux restrictifs une bonne partie de l'année, en raison d'une inflation encore élevée, avant de commencer un cycle d'assouplissement monétaire.

Après avoir relevé ses taux de 525 points de base (pb) entre mars 2022 et juillet 2023, pour porter le taux des Fed funds dans la fourchette [5,25% ; 5,50%], la Fédérale Reserve (Fed) a laissé ses taux inchangés, jusqu'au mois d'août 2024, en raison du maintien d'une inflation bien supérieure à la cible suivie, de 2 %. A partir de novembre 2023, le ton s'est toutefois



1. Rapport de Gestion

infléchi, la Fed laissant présager un potentiel assouplissement de sa politique monétaire à venir. Le 18 septembre 2024, la banque centrale a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed se focalise sur son 2e mandat : celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 (de 60 Mds de \$ par mois contre 95 Mds précédemment).

Après avoir relevé ses taux de 450 points de base, entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la BCE a laissé ses taux inchangés jusqu'en mai 2024. Comme elle l'avait quasiment pré-annoncé lors de la réunion du mois d'avril, la BCE a baissé ses taux directeurs le 6 juin 2024, de 25 points de base, pour ramener le taux de dépôt à 3,75 %. Le recul du taux d'inflation de plus de 2,5 points de pourcentage depuis septembre 2023 et l'amélioration des perspectives d'inflation en ont été à l'origine. La BCE a de nouveau baissé de 25 pb le taux de dépôt, le 12 septembre, pour le ramener à 3,50 %, et le corridor entre le taux de dépôt et le taux de refinancement a été réduit à 15 pb, comme annoncé en mars. Depuis cette réunion, les membres de la BCE ont laissé présager une nouvelle baisse des taux dès la réunion du mois d'octobre. L'inflation plus faible que prévu en septembre et les gains de pouvoir d'achat, qui tardent à avoir un impact positif sur la consommation, les rendent plus confiants dans l'atteinte de la cible d'inflation de 2 % à moyen terme. La Banque centrale continue dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP depuis le mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.

Quelle a été la politique de gestion dans ce contexte ?

Dans ce contexte, nous avons gardé un biais prudent compte tenu des incertitudes macroéconomiques et les anticipations de baisses de taux déjà pricées sur le marché.

L'objectif étant de limiter la volatilité des taux sur le portefeuille, nous avons investi sur des titres taux fixes courts et titres indexés taux variable (Estr ou Euribor 3M).

Concernant la WAL, celle-ci a été augmentée entre 190 et 220 jours sur la période en raison d'attractivité sur les spreads sur la partie 12-24 mois.

Nous avons reçu souscriptions sur la période, l'actif a augmenté de 548 millions €, passant de 1.459 Milliards à près de 2.007 Milliards €. Le portefeuille a bénéficié de marges attractives à taux variable supérieure à l'Estr pour ces flux entrants.

La liquidité hebdomadaire évolue entre 15 à 20 % via des instruments OPCVM monétaires, repo, titres d'états. La liquidité jour est faite via du cash en compte et du repo avec call 24h avec un minimum de 7.5%

La performance de la part C1 FR0010750984 sur la période a été proche de 4.102% pour un indice monétaire Estr ayant eu une performance de 3.952%.

La performance de la part C3 FR0010799007 sur la période a été proche de 4.04% pour un indice monétaire Estr ayant eu une performance de 3.952%.



1. Rapport de Gestion

Par ailleurs, la politique ESG mise en place en 2022 via la labellisation en V2 permet de considérer les investissements avec ces critères ESG, aussi bien pour les émetteurs assimilés souverains que pour les entreprises privés.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part M	392 932 691,01	367 777 226,77
OSTRUM SRI CASH PLUS I	307 173 212,14	275 794 733,71
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	141 741 595,28	150 392 178,67
LA BANQUE POSTALE 050124 FIX 0.0	39 995 678,24	40 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 040124 FIX 0.0	39 995 678,24	40 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 080124 FIX 0.0	34 988 657,84	35 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 250324 FIX 0.0	29 990 253,17	30 000 000,00
CA ZCP 02-01-24	24 989 199,11	25 000 000,00
CASA LONDON 1.375% 13-03-25	24 360 000,00	24 493 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 160724 FIX 0.0	19 997 955,76	20 000 000,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 145 448 364,19**

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 145 448 364,19
- o Mises en pensions : 0,00

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 649 007 115,90**

- o Change à terme : 24 662 115,90
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 624 345 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	145 448 364,19
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	282 855,41
Total	145 731 219,60
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus	2 474 291,48
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	2 474 291,48
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00



1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net (*)	0,00				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	0,00	145 448 364,19	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	0,00	7,25	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ITALIE	0,00			145 448 364,19	0,00
--	------	--	--	----------------	------

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID ESPAGNE	0,00	0,00	0,00	145 448 364,19	0,00
---	------	------	------	----------------	------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			145 448 364,19	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monnaie de la garantie					
Euro	0,00		0,00	145 448 364,19	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	13 011 437,83	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	132 436 926,36	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			145 448 364,19	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	0,00	0,00	2 474 291,48	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



1. Rapport de Gestion

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.

- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

- o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

1. PREAMBULE

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. PRINCIPES GENERAUX

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

2.1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

2.2. Composantes de la rémunération

Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

3. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

3.1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

3.2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

4. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des Ressources Humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management, voir le Règlement intérieur du Comité des Nominations et des Rémunérations.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants³.

La rémunération du Directeur général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

³ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 33 136 152 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 14 108 065 €

Effectifs concernés : 412

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 19 510 380 €

- Cadres supérieurs : 4 731 500 €

- Membres du personnel : 14 778 880 €

Effectifs concernés : 97



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes

FCP OSTRUM SRI MONEY 6M
43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI MONEY 6M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) OSTRUM SRI MONEY 6M relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique
de Bertrand DESPORTES
Date : 2025.01.17
15:31:05 +01'00'

Bertrand DESPORTES

Associé



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	522 040 205,75
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	522 040 205,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	1 072 855 446,12
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	1 019 765 838,13
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	53 089 607,99
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	198 928 352,77
OPCVM	198 928 352,77
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	511 384,77
Opérations temporaires sur titres (H)	145 842 533,30
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	145 842 533,30
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 940 177 922,71
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 932 508,46
Comptes financiers	65 186 973,49
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	70 119 481,95
Total de l'actif I+II	2 010 297 404,66

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 928 313 834,80
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	79 227 652,60
Capitaux propres I	2 007 541 487,40
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	2 007 541 487,40
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 246 513,46
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 246 513,46
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 507 350,02
Concours bancaires	2 053,78
Sous-total autres passifs IV	1 509 403,80
Total Passifs : I+II+III+IV	2 010 297 404,66

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	15 538 006,64
Produits sur titres de créances	40 199 003,22
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	4 189 682,10
Produits sur opérations temporaires sur titres	2 474 291,48
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	3 294 438,13
Sous-total produits sur opérations financières	65 695 421,57
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-2 537 006,21
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-69 993,39
Sous-total charges sur opérations financières	-2 606 999,60
Total revenus financiers nets (A)	63 088 421,97
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 964 333,94
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 964 333,94
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	59 124 088,03
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	9 915 681,03
Sous-total revenus nets I = (C+D)	69 039 769,06
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	7 256 500,62
Frais de transactions externes et frais de cession	-149 765,83
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	7 106 734,79
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 254 347,59
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	8 361 082,38



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 631 985,22
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-50,41
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 631 934,81
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	194 866,35
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 826 801,16
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	79 227 652,60

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est double :

- Chercher à réaliser une performance supérieure à celle de l'€STR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro), sur la période de placement recommandée minimum de 6 (six) mois, nette des frais de gestion réels de chacune des catégories de parts du FCP, et - Mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

En fonction du contexte de marché, notamment en cas de très faible (voir négatif) niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

Le FCP est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement SFDR"), Il promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Les informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales de ce FCP, requises par les règlements (UE) 2019/2088 « SFDR » et (UE) 2020/852 « TAXONOMIE », sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	29/09/2022	28/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	915 698 019,00	1 819 962 178,65	1 251 831 306,61	1 488 126 922,75	2 007 541 487,40
Part OSTRUM SRI MONEY 6M E en EUR					
Actif net	164 274 777,42	33 075 021,45	32 275 077,26	34 761 014,16	67 404 614,89
Nombre de titres	15 987,29340	3 232,35263	3 169,20992	3 320,91152	6 187,76763
Valeur liquidative unitaire	10 275,33	10 232,49	10 183,95	10 467,31	10 893,20
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-41,98	-30,12	-61,75	-46,94	45,60
Capitalisation unitaire sur revenu	8,79	2,91	19,99	282,09	370,32
Part OSTRUM SRI MONEY 6M I en EUR					
Actif net	751 423 241,58	1 786 887 157,20	1 219 556 229,35	1 453 365 908,59	1 926 734 889,49
Nombre de titres	72 206,48808	172 357,24830	118 147,48678	136 983,89070	174 394,03814
Valeur liquidative unitaire	10 406,58	10 367,34	10 322,32	10 609,75	11 048,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-42,50	-30,50	-62,58	-47,58	46,24
Capitalisation unitaire sur revenu	16,88	7,10	24,43	285,90	382,06
Part OSTRUM SRI MONEY 6M R en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	13 401 983,02
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	132 512,53443
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	101,13
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,88



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 septembre 2023 au 30 septembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit précisée ci-dessus.

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.



5. Comptes de l'exercice

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010799007 - Part OSTRUM SRI MONEY 6M E : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

FR0010750984 - Part OSTRUM SRI MONEY 6M I : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR001400LJ91 - Part OSTRUM SRI MONEY 6M R : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

FR001400LJ83 - Part OSTRUM SRI MONEY 6M N : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.

Commission de surperformance sur la part I, N et R. Néant pour la part E.

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « J/J-1 », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre la performance au jour le jour de chaque catégorie de part du FCP et son indicateur de référence, sur la période de référence considérée.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé cours de clôture, libellé en euro.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, at à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance. Elle est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1^{er} octobre 2021. La date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 7 novembre 2023 pour les parts N et R.



5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM SRI MONEY 6M E	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI MONEY 6M I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI MONEY 6M R	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 488 126 922,75
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 339 945 310,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 888 393 503,86
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	59 124 088,03
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 106 734,79
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 631 934,81
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	2 007 541 487,40

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY 6M E		
Parts souscrites durant l'exercice	7 160,36532	76 315 989,94
Parts rachetées durant l'exercice	-4 293,50921	-45 965 932,19
Solde net des souscriptions/rachats	2 866,85611	30 350 057,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 187,76763	
Part OSTRUM SRI MONEY 6M I		
Parts souscrites durant l'exercice	299 716,44179	3 250 245 754,76
Parts rachetées durant l'exercice	-262 306,29435	-2 842 377 638,88
Solde net des souscriptions/rachats	37 410,14744	407 868 115,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	174 394,03814	
Part OSTRUM SRI MONEY 6M R		
Parts souscrites durant l'exercice	133 007,82743	13 383 566,18
Parts rachetées durant l'exercice	-495,29300	-49 932,79
Solde net des souscriptions/rachats	132 512,53443	13 333 633,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	132 512,53443	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY 6M E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY 6M I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY 6M R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM SRI MONEY 6M E FR0010799007	Capitalisation	Capitalisation	EUR	67 404 614,89	6 187,76763	10 893,20
OSTRUM SRI MONEY 6M I FR0010750984	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 926 734 889,49	174 394,03814	11 048,16
OSTRUM SRI MONEY 6M R FR001400LJ91	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 401 983,02	132 512,53443	101,13



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	522 040,21	287 685,89	234 354,32	0,00	0,00
Titres de créances	1 072 855,45	622 722,38	450 133,07	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	145 842,53	0,00	145 842,53	0,00	0,00
Comptes financiers	65 186,97	0,00	0,00	0,00	65 186,97
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-2,05	0,00	0,00	0,00	-2,05
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-566 945,00	566 945,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		343 463,27	1 397 274,92	0,00	65 184,92



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	25 574,46	92 711,91	169 887,78	233 866,06	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	283 496,47	332 889,65	449 308,49	7 160,83	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	145 842,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	65 186,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-2,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	498 445,00	-149 970,00	-296 075,00	-52 400,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 018 543,38	275 631,56	323 121,27	188 626,89	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	SEK	USD	GBP	CHF	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	15 851,07	8 860,81	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,23	0,00	0,00	0,31	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	-2,05	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-15 863,34	-8 863,13	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-12,04	-2,32	-2,05	0,31	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	522 040,21	0,00	0,00
Titres de créances	1 072 855,44	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	1 594 895,65	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	6,01	0,00
EUREX CLEARING AG	263,97	0,00
NATIXIS	232,05	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	9,36	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID	145 842,53	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID	3 021,61	0,00
BNP PARIBAS FRANCE	1 728,36	0,00
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	182,54	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
EUREX CLEARING AG	0,00	950,11
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	0,00	267,88
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	28,52
Dettes		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	22,07
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	0,00	260,79

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Collatéraux	4 932 508,46
Total des créances		4 932 508,46
Dettes		
	Frais de gestion fixe	342 957,51
	Frais de gestion variable	881 537,10
	Collatéraux	282 855,41
Total des dettes		1 507 350,02
Total des créances et des dettes		3 425 158,44



5. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part OSTRUM SRI MONEY 6M E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	171 178,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY 6M I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 218 795,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	568 666,50
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY 6M R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 461,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	232,74
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »



5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	145 448 364,19
Titres empruntés	0,00



5. Comptes de l'exercice

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			20 072 252,22
	FR001400OGI0	BPCE ISSUER E3R+0.39% 06-03-26	20 072 252,22
TCN			218 011 469,28
	666901256INF	BPCE 131224 OIEST 0.34	20 689 290,12
	666901366INF	BPCE I OIEST+0.335% 02-01-25	10 321 888,27
	666901330INF	BPCE I OIEST+0.34% 20-12-24	10 336 433,81
	666903516INF	BPCE SA 100325 OIEST 0.18	20 047 681,24
	666903724IPA	LA BANQUE POSTALE 011024 FIX 0.0	19 998 116,84
	666902336INF	LA BANQUE POSTALE 150425 OIEST 0.245	25 480 483,95
	666903171INF	LA BANQUE POSTALE 240725 OIEST 0.285	20 157 005,18
	666902199INF	LA BANQUE POSTALE 280125 OIEST 0.205	20 420 222,41
	666901659INF	NATI OIEST+0.31% 02-01-25	10 285 748,46
	666902499IPA	NATIXIS 020525 FIX 0.0	9 822 649,12
	666901401INF	NATIXIS 030125 OIEST 0.33	10 320 223,58
	666902282INF	NATIXIS 090425 OIEST 0.31	15 307 608,85
	666903642INF	NATIXIS 190925 OIEST 0.28	15 015 725,37
	666902631IPA	NATIXIS 230525 FIX 0.0	9 808 392,08
OPC			198 928 352,77
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	12 120 468,10
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	92 886 012,42
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	93 921 872,25
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			437 012 074,27



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	69 039 769,06
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	69 039 769,06
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	69 039 769,06

Part OSTRUM SRI MONEY 6M E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	2 291 483,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 291 483,39
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 291 483,39
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 291 483,39
Total	2 291 483,39
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY 6M I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	66 630 518,33
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	66 630 518,33
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	66 630 518,33
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	66 630 518,33
Total	66 630 518,33
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY 6M R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	117 767,34
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	117 767,34
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	117 767,34
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	117 767,34
Total	117 767,34
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 361 082,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8 361 082,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 361 082,38

Part OSTRUM SRI MONEY 6M E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	282 209,75
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	282 209,75
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	282 209,75
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	282 209,75
Total	282 209,75
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY 6M I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 064 433,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8 064 433,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 064 433,41
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	8 064 433,41
Total	8 064 433,41
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM SRI MONEY 6M R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	14 439,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	14 439,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	14 439,22
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	14 439,22
Total	14 439,22
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			522 040 205,75	26,00
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			522 040 205,75	26,00
Banques commerciales			110 248 886,58	5,49
BARCLAYS BK OISEST+0.46% 22-11-24	EUR	10 000 000	10 383 792,22	0,52
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	5 600 000	5 569 769,21	0,28
BNP PAR 1.375% 02-06-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 958 639,45	0,25
BPCE ISSUER E3R+0.39% 06-03-26	EUR	20 000 000	20 072 252,22	1,00
CAN IMP BK E3R+0.4% 27-03-26	EUR	10 000 000	10 011 511,11	0,50
CAN IMP BK E3R+0.47% 17-07-26	EUR	7 000 000	7 068 751,67	0,35
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	17 100 000	17 103 082,68	0,85
RCI BANQUE E3R+0.71% 14-09-26	EUR	10 000 000	10 030 445,28	0,50
UBS AG LONDON BRANCH E3R+0.35% 12-04-26	EUR	20 000 000	20 197 082,22	1,00
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 853 560,52	0,24
Biens de consommation durables			10 033 822,00	0,50
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 04-09-25	EUR	6 000 000	6 019 968,67	0,30
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 10-03-25	EUR	4 000 000	4 013 853,33	0,20
Crédit à la consommation			12 085 773,11	0,60
NT CONS FIN E3R+0.65% 22-01-26	EUR	5 000 000	5 062 180,00	0,25
Santander Consumer Finance E3R+0.48% 14-03-25	EUR	7 000 000	7 023 593,11	0,35
Distribution spécialisée			30 920 022,03	1,54
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	7 000 000	6 796 930,00	0,34
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	19 800 000	19 713 490,23	0,98
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	4 200 000	4 409 601,80	0,22
Electricité			20 436 870,27	1,02
EDF 1 5/8 10/08/24	EUR	9 000 000	9 140 612,46	0,46
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY 0.875% 06-09-25	EUR	11 500 000	11 296 257,81	0,56
Equipements et fournitures médicaux			5 103 838,11	0,25
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 2.625% 15-10-25	EUR	5 000 000	5 103 838,11	0,25
FPI Bureautiques			11 102 538,52	0,55
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 1.5% 29-05-25	EUR	11 200 000	11 102 538,52	0,55
Gaz			14 782 629,45	0,74
SNAM 1.25% 28-08-25 EMTN	EUR	15 000 000	14 782 629,45	0,74
Logiciels			10 056 275,00	0,50
VINCI E3R+0.25% 13-05-26 EMTN	EUR	10 000 000	10 056 275,00	0,50



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Machines			4 653 733,05	0,23
PARKER HANNIFIN CORPORATION 1.125% 01-03-25	EUR	4 670 000	4 653 733,05	0,23
Marchés de capitaux			69 314 260,81	3,45
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	13 100 000	13 116 126,96	0,65
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 17-06-26	EUR	10 000 000	10 029 033,33	0,50
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	6 300 000	6 196 117,32	0,31
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	6 600 000	6 629 607,23	0,33
NATL BANK OF CANADA OISEST+0.27% 26-09-25	EUR	5 000 000	5 003 371,53	0,25
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 25-02-25	EUR	18 500 000	18 270 440,27	0,91
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV E3R+0.55% 14-08-26	EUR	10 000 000	10 069 564,17	0,50
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			11 914 587,95	0,59
REESM 1 1/8 04/24/25	EUR	12 000 000	11 914 587,95	0,59
Services aux collectivités			17 852 266,78	0,89
EDP FIN 2.0% 22-04-25 EMTN	EUR	9 800 000	9 820 496,76	0,49
EDPPL 1 7/8 10/13/25	EUR	1 300 000	1 307 353,42	0,07
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.75% 10-09-25	EUR	6 800 000	6 724 416,60	0,33
Services aux entreprises			16 650 867,97	0,83
AVERY DENNISON 1.25% 03-03-25	EUR	16 686 000	16 650 867,97	0,83
Services clientèle divers			11 664 201,17	0,58
LEASYS E3R+0.75% 08-04-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 042 824,00	0,15
LEASYS E3R+0.75% 08-04-26 EMTN	EUR	8 500 000	8 621 377,17	0,43
Services financiers diversifiés			125 800 159,99	6,28
AMERICAN HONDA FIN E3R+0.38% 29-04-26	EUR	14 000 000	14 117 117,00	0,70
AMERICAN HONDA FIN E3R+0.42% 29-05-26	EUR	2 000 000	2 001 411,00	0,10
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM E3R+0.33% 12-09-26	EUR	5 000 000	5 010 402,78	0,25
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 26-01-26	EUR	7 100 000	7 198 805,18	0,36
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.625% 15-07-25	EUR	14 875 000	14 577 392,00	0,73
FIDELITY NATL INFORMATION SERVICES 0.625% 03-12-25	EUR	10 000 000	9 776 312,57	0,49
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 1.875% 19-06-25	EUR	11 200 000	11 157 818,96	0,56
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA E3R+0.25% 18-08-25	EUR	15 000 000	15 083 148,33	0,76
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 30-04-26	EUR	3 600 000	3 633 008,00	0,18
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.43% 21-08-26	EUR	10 000 000	10 061 875,00	0,50
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 18-01-25	EUR	9 000 000	9 269 800,82	0,46
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.7% 21-08-26	EUR	5 000 000	5 027 266,67	0,25
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.95% 18-09-25	EUR	6 000 000	6 043 655,33	0,30
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+1.0% 21-01-26	EUR	7 000 000	7 109 872,00	0,35
VOLVO TREASURY AB E3R+0.38% 22-05-26	EUR	5 700 000	5 732 274,35	0,29



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services liés aux technologies de l'information			26 885 583,24	1,34
CAPGEMINI SE 1.0% 18-10-24	EUR	6 000 000	6 050 057,05	0,30
THALES SERVICES SAS 4.0% 18-10-25	EUR	19 900 000	20 835 526,19	1,04
Textiles, habillement et produits de luxe			12 533 889,72	0,62
KERING 1.25% 05-05-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 967 184,93	0,25
KERING 3.75% 05-09-25 EMTN	EUR	7 500 000	7 566 704,79	0,37
TITRES DE CRÉANCES			1 072 855 446,12	53,44
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 019 765 838,13	50,80
Automobiles			3 495 175,32	0,17
RENAULT SA 141024 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 495 175,32	0,17
Banques commerciales			466 480 292,43	23,24
ARKEA 171124 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 374 398,77	0,52
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 07102	EUR	10 000 000	9 994 205,53	0,50
BPCE 131224 OISEST 0.34	EUR	20 000 000	20 689 290,12	1,03
BPCE I OISEST+0.335% 02-01-25	EUR	10 000 000	10 321 888,27	0,51
BPCE I OISEST+0.34% 20-12-24	EUR	10 000 000	10 336 433,81	0,51
BPCE SA 100325 OISEST 0.18	EUR	20 000 000	20 047 681,24	1,00
CFCM - COMPAGNIE F 041224 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 354 864,39	0,52
CFCM MAINE ANJOU BA 080425 OISEST 0.325	EUR	20 000 000	20 417 315,29	1,02
COOPERATIEVE RABOBANK UA 270625 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 790 543,85	0,49
CRCA ALPE PROV ZCP 30-05-25	EUR	20 000 000	19 610 990,35	0,98
CREDIT AGRICOLE SA 080125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 819 343,71	0,99
CREDIT LYONNAIS 020125 OISEST 0.32	EUR	20 000 000	20 642 681,85	1,03
CREDIT MUTUEL ARKEA 100425 OISEST 0.29	EUR	25 000 000	25 503 810,88	1,27
CREDIT MUTUEL ARKEA 290825 OISEST 0.3	EUR	10 000 000	10 036 050,76	0,50
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 041124	EUR	10 000 000	9 968 301,36	0,50
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 060325 F	EUR	4 000 000	3 945 426,86	0,20
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 100225 F	EUR	11 000 000	10 870 606,09	0,54
LA BANQUE POSTALE 011024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 998 116,84	1,00
LA BANQUE POSTALE 150425 OISEST 0.245	EUR	25 000 000	25 480 483,95	1,25
LA BANQUE POSTALE 240725 OISEST 0.285	EUR	20 000 000	20 157 005,18	1,00
LA BANQUE POSTALE 280125 OISEST 0.205	EUR	20 000 000	20 420 222,41	1,02
LCL CREDIT LYONNAIS 100325 OISEST 0.19	EUR	15 000 000	15 035 642,60	0,75
SANTANDER CONSUMER BANK 110325 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 792 431,94	0,74
SANTANDER CONSUMER BANK 290425 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 913 492,24	0,24
SG OISEST+0.33% 02-12-24	EUR	10 000 000	10 360 296,43	0,52
SG OISEST+0.44% 02-10-25	EUR	7 000 000	7 160 830,92	0,36
SG OISEST+0.44% 31-12-24	EUR	10 000 000	10 339 078,64	0,52



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SG OIEST+0.46% 22-09-25	EUR	5 000 000	5 013 752,38	0,25
SG OIEST+0.48% 10-07-25	EUR	10 000 000	10 116 331,45	0,50
SG OIEST+5.0% 23-06-25	EUR	3 000 000	3 042 005,07	0,15
SOCIETE GENERALE 020725 OIEST 0.3	EUR	13 000 000	13 121 145,07	0,65
SOCIETE GENERALE 030625 OIEST 0.23	EUR	12 000 000	12 046 858,71	0,60
SOCIETE GENERALE 040725 OIEST 0.3	EUR	7 000 000	7 052 759,27	0,35
TORONTO DOMINION BANK, THE 090925 OIEST	EUR	10 000 000	10 027 012,71	0,50
UBS AG, LONDON BRANCH 070825 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 762 127,59	0,49
UBS AG, LONDON BRANCH 240425 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 916 865,90	0,24
Boissons			4 992 470,94	0,25
CARLSBERG BREWERIES A/S 161024 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 992 470,94	0,25
Composants automobiles			8 948 652,97	0,45
BRID EURO 041124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 993 583,88	0,10
OPMOBILITY 191124 FIX 0.0	EUR	1 000 000	994 969,32	0,05
OPMOBILITY 291124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 987 916,18	0,10
VALEO SA 121224 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 972 183,59	0,20
Crédit à la consommation			32 603 174,78	1,62
CREDIT AGRICOLE LEASING 290725 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 883 539,49	0,24
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 030125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 915 241,98	0,49
Santander Consumer Finance S.A. 201124 F	EUR	7 000 000	6 967 571,76	0,35
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 250325 F	EUR	11 000 000	10 836 821,55	0,54
Electricité			76 926 576,39	3,83
EDF 030425 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 600 474,63	1,22
EDF 160125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 802 637,89	0,99
EDF 210525 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 710 143,49	0,73
EDF 250725 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 835 650,62	0,34
ORANO SA 111024 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 997 920,39	0,10
ORANO SA 291024 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 985 706,15	0,25
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 161024 FI	EUR	4 000 000	3 994 043,22	0,20
Emballage et conditionnement			1 998 632,90	0,10
VERALLIA SASU 081024 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 998 632,90	0,10
Equipements électriques			497 230,59	0,02
NEXANS SA 261124 FIX 0.0	EUR	500 000	497 230,59	0,02
FPI de détail			35 734 042,35	1,78
CARMILA SA 191124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 990 597,48	0,10
KLEPIERRE 070325 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 931 269,57	0,25
KLEPIERRE 170125 FIX 0.0	EUR	1 000 000	990 222,93	0,05
KLEPIERRE 181224 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 978 672,16	0,15



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KLEPIERRE 241024 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 978 251,07	0,50
KLEPIERRE 270525 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 900 433,35	0,24
KLEPIERRE ZCP 08-11-24	EUR	10 000 000	9 964 595,79	0,49
Gestion et promotion immobilière			3 933 969,79	0,20
CDC HABITAT 140425 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 933 969,79	0,20
Hôtels, restaurants et loisirs			9 856 234,77	0,49
ACCOR SA 100325 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 856 234,77	0,49
Marchés de capitaux			62 631 655,97	3,12
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 240425	EUR	15 000 000	14 739 686,09	0,73
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 060525 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 909 012,37	0,24
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 260325 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 695 410,05	0,99
BANCO SANTANDER SA 041124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 967 675,44	0,50
BANC SANT ALL SPAI ZCP 04-12-24	EUR	3 000 000	2 981 964,02	0,15
CASA S OISEST+0.31% 18-12-24	EUR	10 000 000	10 337 908,00	0,51
Produits alimentaires			14 986 701,60	0,75
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 141024 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 496 501,85	0,12
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 151024 FIX 0	EUR	2 500 000	2 496 237,14	0,12
BONDUELLE 011024 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 500 000,00	0,24
BONDUELLE 041024 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 498 903,71	0,17
BONDUELLE 251024 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 995 058,90	0,10
Produits chimiques			4 886 564,57	0,24
AKZO NOBEL NV 210725 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 886 564,57	0,24
Services aux collectivités			44 755 905,80	2,23
EDP FINANCE BV 021024 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 502,55	0,25
VEOLIA ENVIRONNEMENT 151024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 972 857,44	0,99
VEOLIA ENVIRONNEMENT 200225 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 810 782,46	0,74
VEOLIA ENVIRONNEMENT 291124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 972 763,35	0,25
Services aux entreprises			997 629,86	0,05
ELIS SA EX HOLDELIS SA 241024 FIX 0.0	EUR	1 000 000	997 629,86	0,05
Services aux professionnels			5 975 409,95	0,30
TELEPERFORMANCE SE 041124 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 986 823,22	0,20
TELEPERFORMANCE SE 291124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 988 586,73	0,10
Services de télécommunication diversifiés			15 799 867,19	0,79
TELE EURO BV ZCP 07-01-25	EUR	3 000 000	2 973 142,35	0,15
TELEFONICA EUROPE BV 020125 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 965 914,98	0,20
TELSTRA CORPORATION LIMITED 101224 FIX 0	USD	10 000 000	8 860 809,86	0,44



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication mobile			4 953 967,77	0,25
AMERICA MOVIL BV 020125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 953 967,77	0,25
Services financiers diversifiés			219 311 682,19	10,92
AMCOR LIMITED 161024 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 987 853,80	0,40
AMCOR UK FINANCE PLC 101024 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 992 692,48	0,40
BANQUE FEDERAT 020525 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 824 327,76	0,49
BANQUE FEDERAT 280525 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 806 695,08	0,49
BANQUE FEDERATIVE 010825 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 070 635,01	0,50
BANQUE FEDERATIVE 040825 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 040 508,92	0,50
BANQUE FEDERATIVE 080725 OISEST 0.32	EUR	20 000 000	20 197 684,25	1,01
BANQUE FEDERATIVE 200325 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 459 184,33	1,02
CA CONSUMER FINANCE 110325 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 859 847,09	0,49
MEDIOBANCA INTERNATIONAL LTD 300425 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 909 866,70	0,24
NATI OISEST+0.31% 02-01-25	EUR	10 000 000	10 285 748,46	0,51
NATIXIS 020525 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 822 649,12	0,49
NATIXIS 030125 OISEST 0.33	EUR	10 000 000	10 320 223,58	0,51
NATIXIS 090425 OISEST 0.31	EUR	15 000 000	15 307 608,85	0,76
NATIXIS 190925 OISEST 0.28	EUR	15 000 000	15 015 725,37	0,75
NATIXIS 230525 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 808 392,08	0,49
SGS NEDERLAND HOLDING BV 081124 FIX 0.0	EUR	1 200 000	1 195 340,36	0,06
TORONTO DOMINION BANK, THE 030725 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 568 477,03	0,97
TORONTO DOMINION BANK, THE 170725 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 775 366,82	0,49
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 271124 FIX	SEK	80 000 000	7 062 855,10	0,35
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			53 089 607,99	2,64
Banques commerciales			29 500 214,37	1,46
ING BANK NEDERLAND NV 250325 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 850 523,77	0,48
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 140825 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 752 529,85	0,49
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 230125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 897 160,75	0,49
Crédit à la consommation			9 852 359,76	0,49
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 240325 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 852 359,76	0,49
Marchés de capitaux			4 948 813,92	0,25
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE NV 170125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 948 813,92	0,25
Services financiers diversifiés			8 788 219,94	0,44
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 240125 FIX 0.0	SEK	100 000 000	8 788 219,94	0,44
TITRES D'OPC			198 928 352,77	9,91
OPCVM			198 928 352,77	9,91



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gestion collective			198 928 352,77	9,91
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	99	12 120 468,10	0,60
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	8 882,001	92 886 012,42	4,63
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	872,3327	93 921 872,25	4,68
TITRES FINANCIERS REÇUS EN PENSION			145 448 364,19	7,25
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			145 448 364,19	7,25
Services aux collectivités			145 448 364,19	7,25
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	11 000 000	13 011 437,83	0,65
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.4% 15-05-39	EUR	28 000 000	30 065 517,78	1,50
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.55% 15-09-41	EUR	70 000 000	102 371 408,58	5,10
INDEMNITÉS SUR TITRES REÇUS EN PENSION			394 169,11	0,02
Total			1 939 666 537,94	96,62

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/SEK/20241127	0,00	-28 521,36	EUR	7 038 034,04	SEK	-7 066 555,40
V/SEK/EUR/20250124	0,00	-267 877,95	EUR	8 528 903,43	SEK	-8 796 781,38
V/USD/EUR/20241210	232 049,03	0,00	EUR	9 095 178,43	USD	-8 863 129,40
Total	232 049,03	-296 399,31		24 662 115,90		-24 726 466,18

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
E3R/0.0/FIX/3.5647	3 000 000	0,00	-38 414,45	3 000 000,00
FIX/2.7808/OISEST/0.	2 800 000	23 077,00	0,00	2 800 000,00
FIX/3.1407/OISEST/0.	10 000 000	0,00	-34 220,27	10 000 000,00
FIX/3.5768/OISEST/0.	10 000 000	1 024,44	0,00	10 000 000,00
FIX/3.6388/OISEST/0.	5 900 000	13 239,78	0,00	5 900 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.471	4 200 000	0,00	-2 151,08	4 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.547	7 000 000	0,00	-3 056,24	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.554	10 000 000	0,00	-17 217,98	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.824	7 500 000	0,00	-15 075,90	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.851	6 800 000	0,00	-17 238,65	6 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.853	5 000 000	0,00	-1 417,75	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.888	15 000 000	0,00	-35 837,92	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.895	10 000 000	0,00	-12 377,10	10 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/2.914	10 000 000	0,00	-17 796,86	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.957	17 100 000	30 347,87	0,00	17 100 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.957	6 500 000	0,00	-22 385,91	6 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.966	4 431 000	0,00	-8 302,34	4 431 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.990	5 944 000	0,00	-9 146,33	5 944 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.049	1 800 000	9 368,06	0,00	1 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.054	5 000 000	0,00	-24 621,40	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.066	5 000 000	0,00	-2 598,49	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.069	5 900 000	6 007,13	0,00	5 900 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.076	5 000 000	0,00	-1 808,71	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.110	2 800 000	0,00	-36 315,96	2 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.131	4 000 000	0,00	-1 463,50	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.132	5 000 000	0,00	-15 560,76	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.133	13 700 000	0,00	-41 605,43	13 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.140	10 000 000	50 553,87	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.149	5 000 000	0,00	-4 574,56	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.195	7 000 000	0,00	-24 941,85	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.199	10 000 000	0,00	-4 790,05	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.204	4 670 000	0,00	-2 567,48	4 670 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	5 000 000	21 035,00	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.209	12 000 000	10 354,67	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.214	4 500 000	0,00	-15 329,49	4 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.215	6 300 000	0,00	-15 257,26	6 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.235	10 000 000	0,00	-35 666,67	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.241	5 000 000	0,00	-19 114,64	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.244	10 000 000	1 879,63	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.280	15 000 000	0,00	-4 604,60	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.280	1 000 000	3 934,64	0,00	1 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.293	20 000 000	4 557,33	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.315	5 000 000	0,00	-35 087,99	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.326	25 000 000	0,00	-30 950,94	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.328	6 200 000	0,00	-19 382,08	6 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.333	10 000 000	0,00	-35 702,15	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.341	1 300 000	0,00	-4 409,19	1 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.351	20 000 000	0,00	-80 839,57	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	4 000 000	0,00	-718,54	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.395	3 000 000	11 597,66	0,00	3 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/3.398	15 000 000	0,00	-35 129,67	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.408	15 000 000	11 989,70	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.417	20 000 000	0,00	-33 638,42	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.417	18 500 000	0,00	-16 527,11	18 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	10 000 000	6 722,64	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.425	2 000 000	0,00	-145,31	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.426	19 800 000	0,00	-15 465,93	19 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.427	2 000 000	0,00	-125,20	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.428	4 000 000	9 361,92	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.429	20 000 000	0,00	-64 673,15	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.443	6 200 000	0,00	-36 743,33	6 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.469	3 000 000	0,00	-4 915,12	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.487	5 000 000	0,00	-10 846,26	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.511	5 000 000	0,00	-6 654,21	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.529	4 000 000	0,00	-1 732,43	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.530	5 000 000	0,00	-2 216,68	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.535	3 000 000	1 314,55	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.551	4 000 000	10 422,00	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.560	2 000 000	0,00	-314,65	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	3 000 000	1 241,69	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.603	5 000 000	3 186,73	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.616	3 000 000	6 181,02	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.631	5 000 000	1,26	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.646	3 500 000	0,00	-183,92	3 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.666	5 000 000	0,00	-28 252,67	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	7 000 000	8 499,17	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	2 000 000	628,68	0,00	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.713	10 000 000	12 902,33	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.719	10 000 000	11 905,16	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.755	6 000 000	5 348,44	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.763	2 000 000	1 699,33	0,00	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.877	10 000 000	954,04	0,00	10 000 000,00
Sous-total 3.		279 335,74	-950 114,15	624 345 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		279 335,74	-950 114,15	624 345 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 939 666 537,94
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-64 350,28
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-670 778,41
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	70 119 481,95
Autres passifs (-)	-1 509 403,80
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	2 007 541 487,40

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM SRI MONEY 6M E	EUR	6 187,76763	10 893,20
Part OSTRUM SRI MONEY 6M I	EUR	174 394,03814	11 048,16
Part OSTRUM SRI MONEY 6M R	EUR	132 512,53443	101,13

OSTRUM SRI MONEY 6M

COMPTES ANNUELS

28/09/2023

BILAN ACTIF AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 489 273 016,97	1 150 832 655,56
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	288 056 695,41	534 224 838,72
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	288 056 695,41	534 224 838,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	943 220 973,51	536 789 520,24
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	943 220 973,51	478 589 651,15
Titres de créances négociables	943 220 973,51	478 589 651,15
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	58 199 869,09
Organismes de placement collectif	144 908 314,58	76 364 953,88
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	144 908 314,58	76 364 953,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	112 414 752,36	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	112 414 752,36	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	672 281,11	3 453 342,72
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	672 281,11	3 453 342,72
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	111 583,48	52 638,59
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	111 583,48	52 638,59
COMPTES FINANCIERS	1 897 470,75	104 067 746,32
Liquidités	1 897 470,75	104 067 746,32
TOTAL DE L'ACTIF	1 491 282 071,20	1 254 953 040,47

BILAN PASSIF AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 454 699 537,85	1 256 471 041,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-6 674 356,46	-7 589 572,70
Résultat de l'exercice (a,b)	40 101 741,36	2 949 837,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 488 126 922,75	1 251 831 306,61
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	22 862,94	436,67
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	22 862,94	436,67
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	22 862,94	436,67
DETTES	3 130 770,33	3 119 823,72
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 130 770,33	3 119 823,72
COMPTES FINANCIERS	1 515,18	1 473,47
Concours bancaires courants	1 515,18	1 473,47
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 491 282 071,20	1 254 953 040,47

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E3R/FIX/-0.509	0,00	2 000 000,00
OISEST/0/FIX/3.5682	2 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	10 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.555	0,00	5 500 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.553	0,00	1 700 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.545	0,00	5 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.542	0,00	5 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.549	0,00	5 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.542	0,00	2 900 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.54	0,00	1 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57	0,00	20 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.532	0,00	4 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.52	0,00	5 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.521	0,00	5 700 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.539	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58	0,00	11 519 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.531	0,00	10 426 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.463	0,00	2 500 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.450	0,00	700 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.427	1 000 000,00	1 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.454	0,00	3 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.39	0,00	17 100 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.487	0,00	6 100 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.487	0,00	5 752 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54	0,00	14 300 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.511	0,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.475	0,00	8 400 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.506	0,00	18 505 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.414	0,00	2 863 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.448	0,00	1 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.49	0,00	7 700 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.474	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.48	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	8 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	0,00	2 200 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.365	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.34	0,00	5 000 000,00

HORS-BILAN AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.47	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.11	0,00	1 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.02	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.05	0,00	1 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.153	0,00	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.39	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.056	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.922	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.924	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.185	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.61	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.281	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.412	0,00	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.202	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.325	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.062	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.21	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.621	0,00	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.662	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.31	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.323	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.342	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.766	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.563	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.582	0,00	1 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.938	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.515	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.472	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.825	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.452	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.646	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.965	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.557	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.775	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.777	0,00	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.63	0,00	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.267	0,00	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.68	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.531	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.576	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.619	3 400 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.026	5 000 000,00	0,00
FIX/3.094/OISEST/0.0	3 400 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
OISEST/0.0/FIX/3.073	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.065	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.116	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.223	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.389	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.434	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.56	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.175	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.056	2 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.529	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	2 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.452	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.069	5 900 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.482	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.489	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.598	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.428	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.630	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.614	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.553	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.752	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.804	2 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.589	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.573	28 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.732	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.609	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.749	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.772	2 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.629	2 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.910	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.662	500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.782	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.651	2 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.786	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.76	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.78	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.770	500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.850	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.741	2 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.683	2 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
OISEST/0.0/FIX/3.737	5 000 000,00	0,00
FIX/3.6848/OISEST/0.	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.693	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.701	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.687	1 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.709	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.797	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.730	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.749	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.749	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	1 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.777	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.753	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.745	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.848	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.901	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.859	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.897	3 000 000,00	0,00
FIX/3.9008/OISEST/0.	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.924	1 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.974	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.974	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.970	7 000 000,00	0,00
FIX/3.9203/OISEST/0.	10 000 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 504 809,19	98,05
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 701 210,82	6 405 271,32
Produits sur titres de créances	21 838 886,05	-30 912,54
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 263 608,22	2 469,75
Produits sur instruments financiers à terme	3 191 702,17	1 111 392,30
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	38 500 216,45	7 488 318,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	41 408,64	1 026,84
Charges sur instruments financiers à terme	160 619,91	1 317 131,12
Charges sur dettes financières	371,56	974 451,11
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	202 400,11	2 292 609,07
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	38 297 816,34	5 195 709,81
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 115 732,14	1 185 099,31
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	36 182 084,20	4 010 610,50
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 919 657,16	-1 060 772,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	40 101 741,36	2 949 837,64

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture de la veille.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

A l'exception des Bons émis par les Etats de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.

Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du premier cours pratiqué le jour de l'évaluation.

Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres

Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
 - L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
 - Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
 - Les swaps de variance sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée. La variance anticipée est déduite du prix des options cotées conformément aux pratiques de marché.
- Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base de l'actualisation des flux à terme de chaque devise et du cours de change du jour.
- Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Frais de gestion

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 0,30% TTC sur l'actif net sur la part E et 0,50% TTC sur la part I.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Le taux global de provisions des frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherches) sur la base de l'actif moyen annuel est de :

- 0,30% TTC pour la part E
- 0,50% TTC pour la part I

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.01%.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M E	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 251 831 306,61	1 819 962 178,65
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 518 340 286,51	1 576 688 833,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 318 509 096,41	-2 136 519 990,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 479 796,58	36 514,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 162 118,89	-10 261 303,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	480 619,61	271 033,01
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-123 443,60
Frais de transactions	-151 112,42	-92 131,92
Différences de change	-34,84	115 601,51
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 440 077,45	-5 446 992,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	412 671,37	-8 027 406,08
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	8 027 406,08	2 580 413,87
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 804 835,65	3 190 397,45
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	648 070,40	3 452 906,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 452 906,05	-262 508,60
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	36 182 084,20	4 010 610,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 488 126 922,75	1 251 831 306,61

(*) 28/09/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	267 631 896,29	17,99
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 424 799,12	1,37
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	288 056 695,41	19,36
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	57 845 526,17	3,89
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	518 835 928,93	34,86
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	366 539 518,41	24,63
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	943 220 973,51	63,38
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	549 200 000,00	36,91
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	549 200 000,00	36,91
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	20 424 799,12	1,37	2 020 141,49	0,14	265 611 754,80	17,85	0,00	0,00
Titres de créances	472 564 211,20	31,76	470 656 762,31	31,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	112 414 752,36	7,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 897 470,75	0,13
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 515,18	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	549 200 000,00	36,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	9 533 784,42	0,64	110 370 866,67	7,42	168 152 044,32	11,30	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	287 276 763,91	19,30	633 879 244,69	42,60	22 064 964,91	1,48	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	112 414 752,36	7,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 897 470,75	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 515,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	247 000 000,00	16,60	292 300 000,00	19,64	9 900 000,00	0,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	305,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 515,15	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/09/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	46 875,00
	Collatéraux	64 708,48
TOTAL DES CRÉANCES		111 583,48
DETTES		
	Frais de gestion fixe	149 308,67
	Frais de gestion variable	575 243,85
	Collatéraux	2 406 217,81
TOTAL DES DETTES		3 130 770,33
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-3 019 186,85

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY 6M E		
Parts souscrites durant l'exercice	2 575,67546	26 605 125,20
Parts rachetées durant l'exercice	-2 423,97386	-24 927 281,44
Solde net des souscriptions/rachats	151,70160	1 677 843,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 320,91152	
Part OSTRUM SRI MONEY 6M I		
Parts souscrites durant l'exercice	143 040,10615	1 491 735 161,31
Parts rachetées durant l'exercice	-124 203,70223	-1 293 581 814,97
Solde net des souscriptions/rachats	18 836,40392	198 153 346,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	136 983,89070	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY 6M E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY 6M I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/09/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	47 426,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 493 061,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	575 243,85
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/09/2023
Titres pris en pension livrée	114 115 274,20
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/09/2023
Actions			0,00
Obligations			5 019 706,67
	FR001400G9P6	BPCE E3R+0.33% 06-09-24 EMTN	5 019 706,67
TCN			50 659 533,16
	666898103INF	BPCE SA 030124 OISEST 0.35	20 516 416,64
	666900056INF	BPCE SA 090824 OISEST 0.33	15 088 480,85
	666900177INF	BPCE SA 280824 OISEST 0.33	15 054 635,67
OPC			144 908 314,58
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	20 133 755,43
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	64 918 084,40
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	59 856 474,75
Instruments financiers à terme			220 000 000,00
	SWP027112001	OISEST/0.0/FIX/2.531	5 000 000,00
	SWP027214701	OISEST/0.0/FIX/2.576	5 000 000,00
	SWP027379101	OISEST/0.0/FIX/3.026	5 000 000,00
	SWP027522502	OISEST/0.0/FIX/3.065	5 000 000,00
	SWP027487501	OISEST/0.0/FIX/3.073	15 000 000,00
	SWP027878701	OISEST/0.0/FIX/3.175	10 000 000,00
	SWP027981701	OISEST/0.0/FIX/3.186	5 000 000,00
	SWP027685201	OISEST/0.0/FIX/3.223	20 000 000,00
	SWP028011901	OISEST/0.0/FIX/3.275	5 000 000,00
	SWP028234301	OISEST/0.0/FIX/3.452	5 000 000,00
	SWP028276501	OISEST/0.0/FIX/3.482	10 000 000,00
	SWP028139701	OISEST/0.0/FIX/3.532	5 000 000,00
	SWP028536402	OISEST/0.0/FIX/3.573	28 000 000,00
	SWP028533601	OISEST/0.0/FIX/3.589	5 000 000,00
	SWP028306001	OISEST/0.0/FIX/3.598	10 000 000,00
	SWP028616301	OISEST/0.0/FIX/3.629	2 000 000,00
	SWP028927202	OISEST/0.0/FIX/3.701	5 000 000,00
	SWP029009402	OISEST/0.0/FIX/3.730	10 000 000,00
	SWP028548201	OISEST/0.0/FIX/3.732	10 000 000,00
	SWP028585701	OISEST/0.0/FIX/3.749	3 000 000,00
	PSW037681	OISEST/0.0/FIX/3.751	10 000 000,00
	SWP029044701	OISEST/0.0/FIX/3.753	3 000 000,00
	SWP028813401	OISEST/0.0/FIX/3.76	10 000 000,00
	SWP028612101	OISEST/0.0/FIX/3.772	2 000 000,00
	SWP029028001	OISEST/0.0/FIX/3.777	7 000 000,00
	SWP028844502	OISEST/0.0/FIX/3.78	10 000 000,00
	SWP028672702	OISEST/0.0/FIX/3.782	10 000 000,00
Total des titres du groupe			420 587 554,41

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/09/2023	29/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	40 101 741,36	2 949 837,64
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	40 101 741,36	2 949 837,64

	28/09/2023	29/09/2022
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	936 802,53	63 383,87
Total	936 802,53	63 383,87

	28/09/2023	29/09/2022
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	39 164 938,83	2 886 453,77
Total	39 164 938,83	2 886 453,77

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/09/2023	29/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 674 356,46	-7 589 572,70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-6 674 356,46	-7 589 572,70

	28/09/2023	29/09/2022
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-155 900,36	-195 715,09
Total	-155 900,36	-195 715,09

	28/09/2023	29/09/2022
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-6 518 456,10	-7 393 857,61
Total	-6 518 456,10	-7 393 857,61

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	29/09/2022	28/09/2023
Actif net Global en EUR	388 814 901,84	915 698 019,00	1 819 962 178,65	1 251 831 306,61	1 488 126 922,75
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M E en EUR					
Actif net	29 104 489,57	164 274 777,42	33 075 021,45	32 275 077,26	34 761 014,16
Nombre de titres	2 824,65291	15 987,29340	3 232,35263	3 169,20992	3 320,91152
Valeur liquidative unitaire	10 303,74	10 275,33	10 232,49	10 183,95	10 467,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,60	-41,98	-30,12	-61,75	-46,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,88	8,79	2,91	19,99	282,09
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M I en EUR					
Actif net	359 710 412,27	751 423 241,58	1 786 887 157,20	1 219 556 229,35	1 453 365 908,59
Nombre de titres	34 500,24878	72 206,48808	172 357,24830	118 147,48678	136 983,89070
Valeur liquidative unitaire	10 426,31	10 406,58	10 367,34	10 322,32	10 609,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,78	-42,50	-30,50	-62,58	-47,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,18	16,88	7,10	24,43	285,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
BANK OF MONTREAL E3R+0.47% 05-09-25	EUR	10 000 000	10 011 361,19	0,68
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.5% 22-09-25	EUR	9 000 000	9 018 195,00	0,61
CAN IMP BK E3R+0.47% 24-01-25	EUR	10 000 000	10 103 544,44	0,68
CAN IMP BK E3R+0.5% 09-06-25	EUR	5 000 000	5 016 488,75	0,33
CAN IMP BK E3R+0.75% 26-01-24	EUR	1 000 000	1 010 339,42	0,07
CAN IMP BK OISEST+0.4% 05-04-24	EUR	2 000 000	2 020 141,49	0,14
DAIMLER TRUCKS FINANCE CANADA E3R+0.5% 18-03-25	EUR	10 000 000	10 033 982,78	0,68
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.3% 27-09-24	EUR	15 000 000	14 972 160,42	1,01
NATL BANK OF CANADA E3R+0.65% 21-04-25	EUR	5 000 000	5 069 156,67	0,34
NATL BANK OF CANADA E3R+0.75% 01-02-24	EUR	1 000 000	1 009 336,94	0,07
ROYAL BANK OF CANADA 0.25% 02-05-24	EUR	2 000 000	1 958 090,16	0,13
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.43% 17-01-25	EUR	15 000 000	15 170 617,08	1,01
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.45% 21-07-25	EUR	7 900 000	7 986 550,64	0,53
TOTAL CANADA			93 379 964,98	6,28
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	EUR	10 100 000	10 216 767,50	0,69
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-05-24	EUR	15 100 000	15 284 300,53	1,02
BBVA E3R+0.7% 11-07-24 EMTN	EUR	10 000 000	10 114 161,11	0,68
IBERDROLA FINANZAS SAU E3R+0.65% 04-12-23	EUR	6 000 000	6 027 103,33	0,41
Santander Consumer Finance E3R+0.48% 14-03-25	EUR	7 000 000	7 016 744,00	0,47
TOTAL ESPAGNE			48 659 076,47	3,27
ETATS-UNIS				
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	6 200 000	6 220 533,71	0,42
TOTAL ETATS-UNIS			6 220 533,71	0,42
FRANCE				
ACAFF 3.39 10/18/23	EUR	1 000 000	1 006 681,09	0,07
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	15 400 000	15 509 840,50	1,04
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM E3R+0.38% 08-09-25	EUR	3 000 000	3 013 960,00	0,20
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM E3R+0.38% 08-09-25	EUR	7 000 000	7 032 713,33	0,47
BPCE E3R+0.33% 06-09-24 EMTN	EUR	5 000 000	5 019 706,67	0,34
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN E3R+0.2% 18-07-24	EUR	500 000	504 284,44	0,03
L OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	5 900 000	5 903 197,93	0,40
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	10 500 000	10 621 217,25	0,71
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 04-09-24	EUR	5 000 000	5 015 308,33	0,34
TOTAL FRANCE			53 626 909,54	3,60
IRLANDE				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.85% 13-01-25	EUR	10 000 000	10 109 818,89	0,68
FCA BANK E3R+1.6% 24-03-24	EUR	6 000 000	6 033 540,83	0,41
TOTAL IRLANDE			16 143 359,72	1,09
ITALIE				
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	4 000 000	4 012 195,33	0,27
TOTAL ITALIE			4 012 195,33	0,27
JAPON				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 2.264% 14-06-25	EUR	5 000 000	4 961 171,86	0,33
TOTAL JAPON			4 961 171,86	0,33
LUXEMBOURG				
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 18-01-25	EUR	4 000 000	4 095 658,08	0,28
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.95% 18-09-25	EUR	3 000 000	3 006 189,83	0,20
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3RJ+0.85% 17-02-24	EUR	10 000 000	10 061 650,56	0,67
TOTAL LUXEMBOURG			17 163 498,47	1,15
PAYS-BAS				
DE VOLKSBANK NV E3R+0.55% 12-09-24	EUR	5 000 000	5 026 883,33	0,34
EDP FIN 1.875% 29-09-23 EMTN	EUR	2 500 000	2 500 000,00	0,17
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV E3R+0.55% 19-01-24	EUR	15 600 000	15 677 249,90	1,05
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.34% 31-08-25	EUR	4 000 000	4 022 139,56	0,27
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES NV E3R+0.7% 17-01-24	EUR	16 500 000	16 663 712,54	1,12
TOTAL PAYS-BAS			43 889 985,33	2,95
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			288 056 695,41	19,36
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			288 056 695,41	19,36
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
METRO AG 131123 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 984 216,85	0,20
SANTANDER CONSUMER BANK AG 021123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 981 450,30	0,33
SANTANDER CONSUMER BANK AG 030124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 946 524,77	0,33
SANTANDER CONSUMER BANK AG 240624 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 422 996,90	0,16
SANTANDER CONSUMER BANK AG 260424 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 880 337,78	0,33
SANT CONS BANK AG ZCP 17-11-23	EUR	12 000 000	11 935 640,90	0,80
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 030124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 894 853,33	0,67
TOTAL ALLEMAGNE			42 046 020,83	2,82
BELGIQUE				
COFINIMMO SA 041023 FIX 0.0	EUR	1 000 000	999 441,59	0,06
COFINIMMO SA 111023 FIX 0.0	EUR	1 000 000	998 660,66	0,06
COFINIMMO SA 161023 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 990 515,73	0,34
COFINIMMO SA 290923 FIX 0.0	EUR	2 000 000	2 000 000,00	0,14
TOTAL BELGIQUE			8 988 617,98	0,60
ESPAGNE				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 050824 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 650 602,64	0,65
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 09092	EUR	7 000 000	6 728 272,73	0,45
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 300424 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 879 328,04	0,33
BBVA ZCP 22-05-24	EUR	10 000 000	9 734 031,65	0,65
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 120324 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 943 886,10	0,20
TOTAL ESPAGNE			33 936 121,16	2,28
ETATS-UNIS				
FIDELITY NATIO 290923 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 000,00	0,67
TOTAL ETATS-UNIS			10 000 000,00	0,67
FINLANDE				
NORDEA BANK ABP. 260824 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 816 942,07	0,33
TOTAL FINLANDE			4 816 942,07	0,33
FRANCE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACCOR SA 081123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 954 771,05	0,67
ALSTOM SA 250324 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 898 559,06	0,33
ALSTOM SA 260324 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 857 171,05	0,46
ALSTOM SA 290923 FIX 0.0	EUR	2 000 000	2 000 000,00	0,13
ARKEMA 060924 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 220 952,38	1,29
BANQUE PALATINE 220124 OISEST 0.25	EUR	10 000 000	10 110 106,18	0,68
BFCM (BANQUE FEDER 011223 OISEST 0.21	EUR	5 000 000	5 064 508,06	0,34
BFCM (BANQUE FEDER 090524 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 250 147,73	1,36
BFCM (BANQUE FEDER 270824 OISEST 0.33	EUR	15 000 000	15 055 611,96	1,01
BFCM B OISEST+0.32% 04-07-24	EUR	10 000 000	10 066 870,62	0,68
BNP PARIBAS 090224 OISEST 0.21	EUR	20 000 000	20 298 324,38	1,37
BONDUELLE 031023 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 997 671,58	0,34
BPCE SA 030124 OISEST 0.35	EUR	20 000 000	20 516 416,64	1,38
BPCE SA 090824 OISEST 0.33	EUR	15 000 000	15 088 480,85	1,02
BPCE SA 280824 OISEST 0.33	EUR	15 000 000	15 054 635,67	1,01
CA CON OISEST+0.265% 01-12-23	EUR	15 000 000	15 396 341,68	1,03
CAISSE FEDERALE DU 290524 OISEST 0.36	EUR	10 000 000	10 139 339,46	0,68
CFCM C OISEST+0.33% 05-07-24	EUR	3 000 000	3 029 071,51	0,21
CFCM - COMPAGNIE F 041223 OISEST 0.21	EUR	5 000 000	5 102 800,85	0,34
CFCM - COMPAGNIE F 180924 OISEST 0.32	EUR	20 000 000	20 024 822,49	1,34
CFCM - COMPAGNIE F 240424 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 140 334,76	0,68
COFACE S A E ZCP 07-03-24	EUR	5 000 000	4 909 332,27	0,33
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 191223 FIX 0	EUR	1 000 000	990 540,22	0,07
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 281123 FIX 0	EUR	2 000 000	1 986 047,03	0,13
CREDIT AGRICOLE CORP IB 150524 OISEST 0.	EUR	20 000 000	20 309 497,34	1,36
CREDIT AGRICOLE SA 060324 OISEST 0.32	EUR	15 000 000	15 319 694,08	1,03
CREDIT AGRICOLE SA 131223 OISEST 0.29	EUR	10 000 000	10 224 177,43	0,69
CREDIT LYONNAIS 051223 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 267 675,76	0,69
CREDIT LYONNAIS 101123 OISEST 0.19	EUR	10 000 000	10 145 833,30	0,68
CREDIT LYONNAIS 140224 OISEST 0.33	EUR	5 000 000	5 114 894,71	0,34
CREDIT LYONNAIS 280624 OISEST 0.36	EUR	25 000 000	25 276 680,90	1,69
CRED M OISEST+0.28% 05-12-23	EUR	20 000 000	20 531 144,84	1,38
CRED M OISEST+0.32% 14-06-24	EUR	5 000 000	5 060 191,46	0,34
DIAC SA 050124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 891 708,65	0,67
EDF 210324 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 940 735,17	0,20
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 170124 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 815 673,68	0,99
ENGIE SA 061023 OISEST 0.15	EUR	10 000 000	10 089 000,64	0,68
KLEPIERRE 031023 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 997 794,36	0,33
KLEPIERRE 080324 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 909 955,15	0,33
KLEPIERRE 140324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 813 400,11	0,66
KLEPIERRE 180324 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 942 721,25	0,20
LA BANQUE POSTALE 120724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 517 807,40	0,98
LA BANQUE POSTALE 180924 OISEST 0.255	EUR	25 000 000	25 031 731,58	1,68
NATIXIS 130524 OISEST 0.33	EUR	15 000 000	15 183 052,80	1,02
NATIXIS 150124 OISEST 0.23	EUR	10 000 000	10 116 667,92	0,68
NATIXIS 180924 OISEST 0.34	EUR	20 000 000	20 026 844,71	1,35
NATIXIS 210224 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 675 204,73	1,32
NEXITY 061023 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 992 040,00	0,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RCI BANQUE 180124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 876 971,94	0,66
SG OISEST+0.37% 31-01-24	EUR	10 000 000	10 243 750,87	0,69
SG OISEST+0.4% 31-10-24	EUR	12 000 000	12 049 520,90	0,81
SG OISEST+0.44% 31-12-24	EUR	10 000 000	10 015 444,01	0,68
SOCIETE GENERALE SA 310524 OISEST 0.34	EUR	10 000 000	10 139 472,59	0,68
SOCIETE GENERALE SA 310524 OISEST 0.35	EUR	10 000 000	10 140 468,71	0,68
VALEO SA 121223 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 955 072,09	0,33
VALEO SA 151223 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 971 941,73	0,20
VALEO SA 221123 FIX 0.0	EUR	500 000	496 728,00	0,03
VEOLIA ENVIRONNEMENT 150424 OISEST 0.165	EUR	20 000 000	20 033 204,92	1,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT 201123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 942 454,18	0,67
VEOLIA ENVIRONNEMENT 210224 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 918 656,96	0,33
TOTAL FRANCE			653 130 672,35	43,89
IRLANDE				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 131123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 975 292,08	0,33
DXC CAPITAL FUNDING DAC 111023 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 997 075,35	0,14
DXC CAPITAL FUNDING DAC 171023 FIX 0.0	EUR	500 000	498 903,73	0,03
TOTAL IRLANDE			7 471 271,16	0,50
ITALIE				
SNAM ZCP 18-10-23	EUR	3 000 000	2 993 593,45	0,21
TOTAL ITALIE			2 993 593,45	0,21
LUXEMBOURG				
INTE BANK LUXE ZCP 13-08-24	EUR	10 000 000	9 633 459,16	0,65
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 150324 F	EUR	10 000 000	9 808 301,97	0,66
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 230224 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 833 096,95	0,66
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 250124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 867 090,02	0,66
TOTAL LUXEMBOURG			39 141 948,10	2,63
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL NV 290923 FIX 0.0	EUR	2 000 000	2 000 000,00	0,14
EDP FINANCE BV 251023 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 970 349,95	0,67
EDP FIN ZCP 02-10-23	EUR	5 000 000	4 998 286,21	0,34
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 290923 FIX 0.0	EUR	28 000 000	28 000 000,00	1,88
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 290923 FIX 0.0	EUR	2 000 000	2 000 000,00	0,13
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 091023 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 983 426,25	1,01
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 061023 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 995 751,89	0,33
TELEFONICA EUROPE BV 020224 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 957 350,86	0,20
TELEFONICA EUROPE BV 080124 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 966 060,15	0,20
TOTAL PAYS-BAS			72 871 225,31	4,90
ROYAUME-UNI				
AMCOR LIMITED 110124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 976 665,72	0,14
AMCOR UK FINANCE PLC 021123 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 965 631,10	0,60
AMCOR UK FINANCE PLC 131123 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 959 582,24	0,53
AMCOR UK FINANCE PLC 181023 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 978 644,84	0,67
BARCLAYS BANK PLC 250124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 934 314,22	0,33
THE TORO BANK LOND ZCP 05-12-23	EUR	5 000 000	4 963 757,99	0,34
TORONTO DOMINION BANK, THE 020824 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 829 145,84	0,33
TORONTO DOMINION BANK, THE 160924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 607 252,25	0,64
UBS AG LONDON 180624 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 707 000,37	0,65

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UBS AG LONDON 260324 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 902 566,53	0,32
TOTAL ROYAUME-UNI			67 824 561,10	4,55
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			943 220 973,51	63,38
TOTAL Titres de créances			943 220 973,51	63,38
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	171	20 133 755,43	1,35
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	6 455,90072	64 918 084,40	4,37
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	578,3683	59 856 474,75	4,02
TOTAL FRANCE			144 908 314,58	9,74
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			144 908 314,58	9,74
TOTAL Organismes de placement collectif			144 908 314,58	9,74
Titres reçus en pension				
AUSTRALIE				
WESTPAC BANKING 0.5% 04-12-23	EUR	21 200 000	21 115 200,00	1,42
TOTAL AUSTRALIE			21 115 200,00	1,42
ESPAGNE				
BBVA E3R+0.7% 11-07-24 EMTN	EUR	20 000 000	20 200 000,00	1,36
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.85% 30-07-35	EUR	80 001 000	65 840 823,00	4,42
TOTAL ESPAGNE			86 040 823,00	5,78
FRANCE				
REGION DES PAYS DE LA LOIRE E3R+0.265% 12-03-24	EUR	5 000 000	5 050 000,00	0,34
TOTAL FRANCE			5 050 000,00	0,34
TOTAL Titres reçus en pension			112 206 023,00	7,54
Indemnités sur titres reçus en pension			208 729,36	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E3R/0.0/FIX/-0.427	EUR	1 000 000	13 718,13	0,00
FIX/3.094/OISEST/0.0	EUR	3 400 000	-19 106,98	0,00
FIX/3.6848/OISEST/0.	EUR	5 000 000	-323,33	0,00
FIX/3.9008/OISEST/0.	EUR	20 000 000	-128,71	0,00
FIX/3.9203/OISEST/0.	EUR	10 000 000	32,68	0,00
OISEST/0/FIX/3.5682	EUR	2 000 000	196,02	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.531	EUR	5 000 000	19 296,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.576	EUR	5 000 000	25 849,54	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.619	EUR	3 400 000	35 177,17	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.026	EUR	5 000 000	13 038,65	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.056	EUR	2 000 000	14 017,78	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.065	EUR	5 000 000	17 165,66	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.069	EUR	5 900 000	69 174,78	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.073	EUR	15 000 000	43 343,37	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.116	EUR	10 000 000	29 182,15	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.175	EUR	10 000 000	46 239,50	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.186	EUR	5 000 000	4 848,43	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	EUR	5 000 000	24 786,74	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.223	EUR	20 000 000	16 890,99	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	EUR	5 000 000	3 211,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.389	EUR	5 000 000	7 646,77	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.428	EUR	4 000 000	21 200,18	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.434	EUR	20 000 000	21 567,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.452	EUR	5 000 000	3 667,92	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.482	EUR	10 000 000	7 208,91	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.489	EUR	12 000 000	7 824,30	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	EUR	10 000 000	8 010,35	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	EUR	2 000 000	4 725,16	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.529	EUR	3 000 000	7 042,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	EUR	5 000 000	11 077,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.553	EUR	5 000 000	589,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.56	EUR	3 000 000	2 173,36	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.573	EUR	28 000 000	2 390,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.589	EUR	5 000 000	501,01	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.598	EUR	10 000 000	23 133,64	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.609	EUR	15 000 000	1 847,63	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.614	EUR	5 000 000	12 052,45	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.629	EUR	2 000 000	230,40	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.630	EUR	5 000 000	6 774,65	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.651	EUR	2 000 000	91,42	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.662	EUR	500 000	59,38	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.683	EUR	2 000 000	91,29	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.687	EUR	1 000 000	78,19	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.693	EUR	10 000 000	397,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	9 000 000	784,66	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.701	EUR	5 000 000	256,34	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.709	EUR	9 000 000	2 057,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	EUR	1 000 000	99,30	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.730	EUR	10 000 000	2 301,45	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.732	EUR	10 000 000	3 686,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.737	EUR	5 000 000	9 305,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.741	EUR	2 000 000	604,18	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.745	EUR	5 000 000	539,98	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.749	EUR	8 000 000	1 838,36	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.749	EUR	20 000 000	34 661,23	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.749	EUR	3 000 000	1 056,61	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	EUR	10 000 000	3 050,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.752	EUR	10 000 000	11 381,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.753	EUR	3 000 000	673,29	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.76	EUR	10 000 000	15 406,59	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.770	EUR	500 000	93,10	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.772	EUR	2 000 000	592,85	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.777	EUR	7 000 000	10 247,27	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	EUR	5 000 000	1 561,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	EUR	5 000 000	6 746,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.78	EUR	10 000 000	13 604,88	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.782	EUR	10 000 000	3 610,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.786	EUR	3 000 000	1 769,01	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.797	EUR	5 000 000	3 682,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.804	EUR	2 500 000	1 741,57	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.848	EUR	3 000 000	475,05	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.850	EUR	10 000 000	3 649,10	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.859	EUR	10 000 000	6 499,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.897	EUR	3 000 000	964,61	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.901	EUR	10 000 000	2 787,39	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.910	EUR	15 000 000	-2 730,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.924	EUR	1 000 000	-3,16	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.970	EUR	7 000 000	-184,98	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.974	EUR	3 000 000	-141,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.974	EUR	5 000 000	-243,65	0,00
TOTAL Swaps de taux			649 418,17	0,05
TOTAL Autres instruments financiers à terme			649 418,17	0,05
TOTAL Instruments financier à terme			649 418,17	0,05
Créances			111 583,48	0,00
Dettes			-3 130 770,33	-0,21
Comptes financiers			1 895 955,57	0,13
Actif net			1 488 126 922,75	100,00

Parts OSTRUM SRI MONEY 6M E	EUR	3 320,91152	10 467,31
Parts OSTRUM SRI MONEY 6M I	EUR	136 983,89070	10 609,75



6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : OSTRUM SRI MONEY 6M
Identifiant d'entité juridique : 9695 00VTCZSLK0Q11Y 60
Date de publication :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 24.95% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
- Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement initial filtré* ;
- Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial ;
- Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (instruments du marché monétaire) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine. Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Au 30 septembre 2024, l'ensemble des principes cités ci-dessus ont été respectés dans le cadre de la gestion du fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Point préalable : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

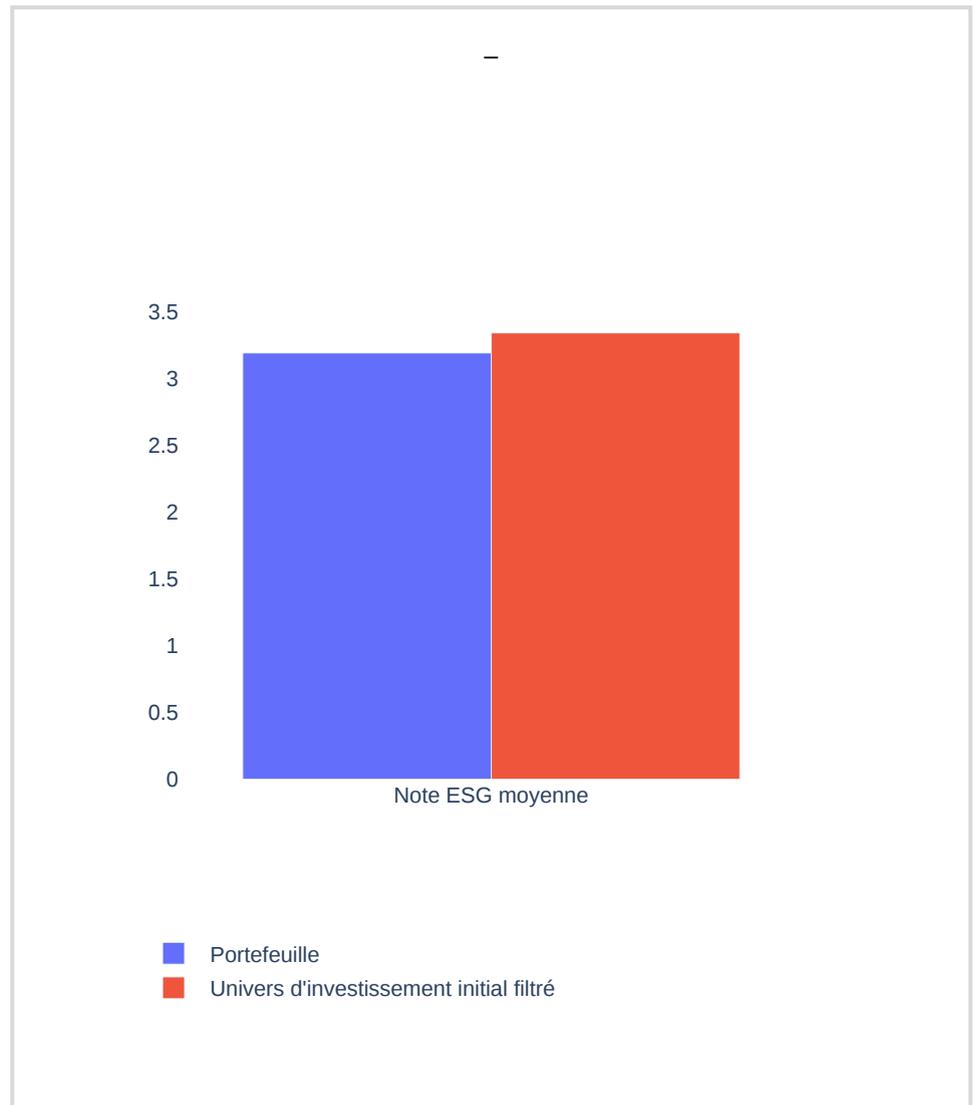
Au 30 septembre 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

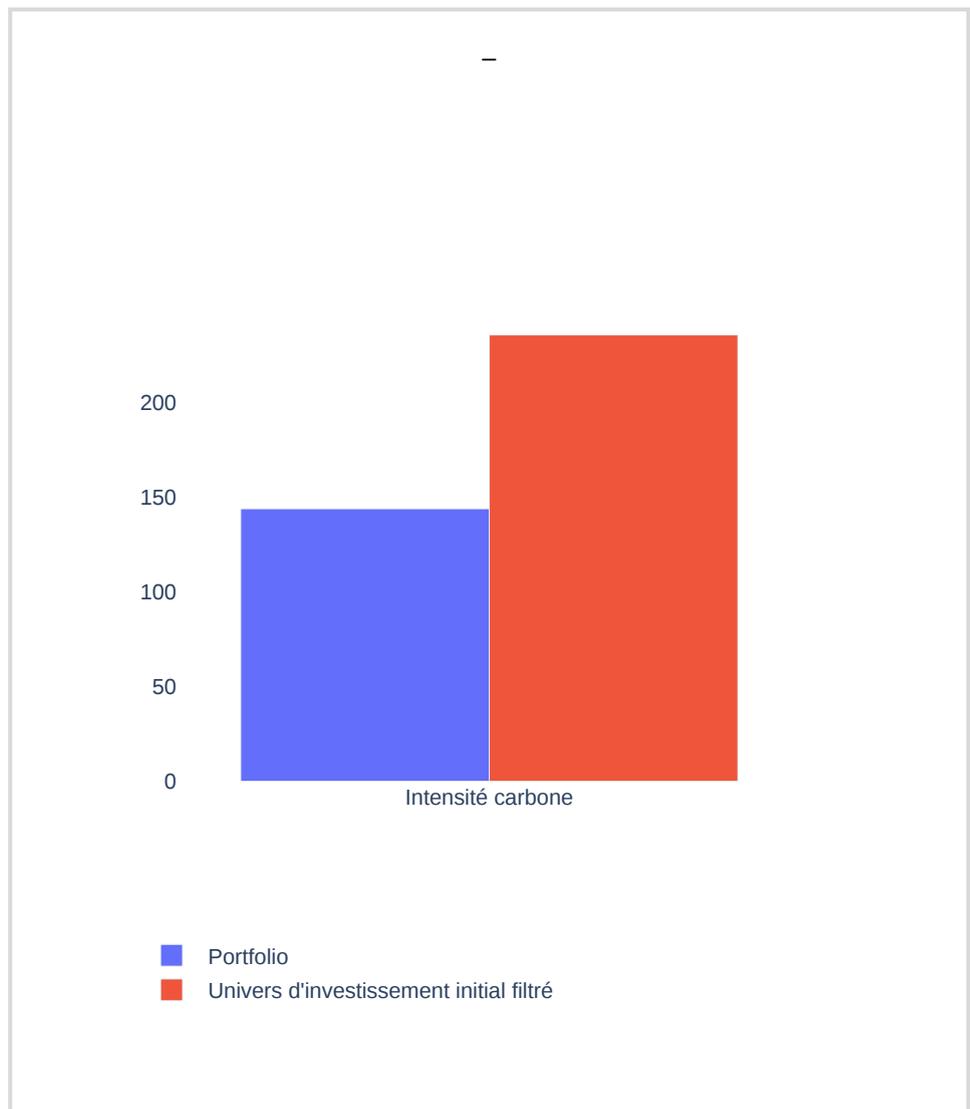
- Note ESG* moyenne du fonds : 3.19
- Note ESG* moyenne de l'univers d'investissement initial filtré : 3.34
- Intensité carbone du fonds : 143.82

- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial : 235.60
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation du fonds (uniquement pour les émetteurs quasi-souverains) : Non Applicable. Le fonds n'investit pas dans les quasi-souverains au 30 septembre 2024.

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles.

*Score GrEaT allant de 1 (meilleure note) à 10 (moins bonne note).





● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet sur la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base de la dernière valeur de la période alors qu'ils sont maintenant calculés comme une moyenne des fins de trimestres de la période de référence.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Dans le cadre de ses investissements durables, le fonds pourra investir dans des green bonds, social bonds ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes Obligations durables, ne sont pas « disqualifiés ». Sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S les entreprises dont les produits ou services contribuent

à des activités économiques sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI. Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S. Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social. Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le fonds investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La définition détaillée est consultable sous le lien suivant <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>) Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum Asset Management (www.ostrum.com) rubrique "ESG".

De plus, le gérant applique les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ostrum Asset Management a pris en compte les PAI à plusieurs niveaux tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai> et résumés ci-dessous :

1. La mesure quantitative des PAI

Chaque PAI (obligatoire et facultatif) est calculé à partir des données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research au niveau de l'émetteur et agrégées au niveau du portefeuille.

1. Indicateurs ESG et de Droits Humains et notations ESG fournis par un fournisseur de données externe

Si les PAI correspondent à des indicateurs suivis par le portefeuille, ils sont pris en compte par Ostrum Asset Management via l'intégration dans la méthodologie de notation ou la définition d'une contrainte d'investissement spécifique au fonds.

Par exemple, l'intensité carbone du fonds est contrôlée et doit être inférieure à l'intensité carbone de l'univers d'investissement filtré (ces calculs excluent les actifs non éligibles tels que définis par le label ISR français)

1. Politiques sectorielles et politiques d'exclusion

Les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management permettent d'exclure de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés à certains PAI (par exemple, l'exclusion du charbon est liée aux émissions carbone).

1. Politique d'engagement et campagnes d'engagement

Par le biais de sa politique d'engagement et de ses campagnes d'engagement, Ostrum Asset Management tente d'influencer les entreprises afin de limiter

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

l'impact négatif de ses décisions d'investissement sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire financier par délégation a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles concernent :

- Les armes controversées : Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), en accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.
- Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux
- Les Etats blacklistés : Exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Pétrole et Gaz :
 - 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités.
 - Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées
- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac
- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le

rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".

Au cours de cette période de référence, aucune action particulière n'est à reporter sur le portefeuille, l'ensemble des critères PAI a été pris en compte.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Merci de vous référer au Top15 Investissements ci-dessous :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	OPC Monétaires	4.62	France
OSTRUM SRI CASH PLUS I C EUR	OPC Monétaires	4.33	France
BPCE 13-12-24 ESTR+34BP (15-12-23)	Banques commerciales Non-US	1.13	France
BQ POST. 18-09-24 ESTR+25.5BP (18-09-23)	Banques commerciales Non-US	1.11	France
THALES SA 4.000% 18-10-25	Electronique militaire	0.93	France
NATIXIS 18-09-24 ESTR+34BP (18-09-23)	Institution bancaire diversifiée	0.89	France
ARKEA 18-09-24 ESTR+32BP (18-09-23)	Banques commerciales Non-US	0.89	France
OSTRUM SRI CASH A1P1.ICEUR	OPC Monétaires	0.86	France
ARKEMA 06-09-24	Produits chimiques - Diversifiés	0.85	France
LCL 02-01-25 ESTRC+32BP (02-01-24)	Banques commerciales Non-US	0.83	France
BFCM 20-03-25 ESTR+31BP (20-03-24)	Banques commerciales Non-US	0.82	France
BQ POST. 28-01-25 +20.5BP (28-03-24)	Banques commerciales Non-US	0.82	France
CA SA 08-01-25	Institution bancaire diversifiée	0.8	France
EDF 16-01-25	Electricité - Génération	0.8	France
ARVAL SERVICE LE 0.875% 17-02-25	Location auto / Equipement	0.79	France

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

Les pourcentages affichés correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements durables était 24.95%

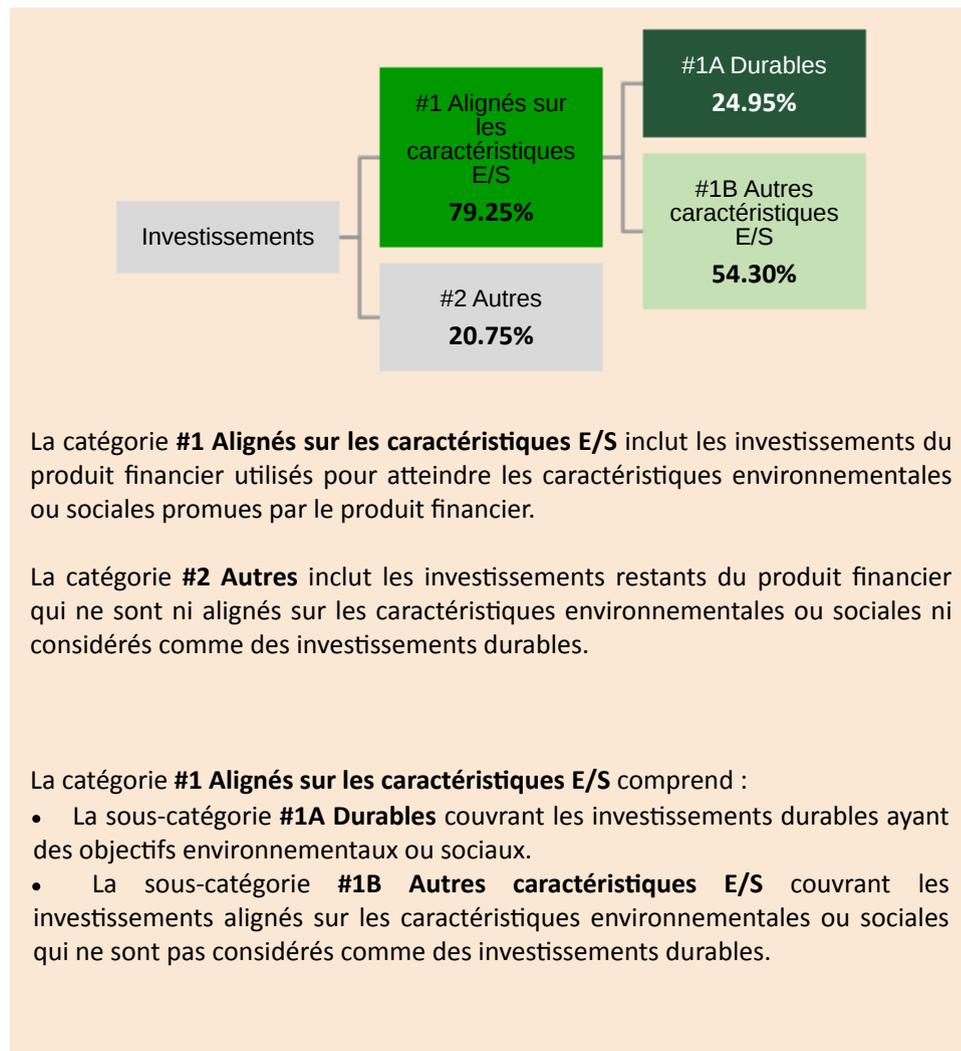
● Quelle était l'allocation des actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Rappel : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 2 fins de trimestres de la période de référence (juin et septembre), car le fonds s'engage sur un minimum d'investissement durable depuis avril 2024.

Au 30 septembre 2024, le fonds a investi 79.25% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (.#1Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 20.75% de son actif net maximum dans la catégorie #2. Others, (#2 Autres).



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 septembre 2024, le fonds investissait principalement dans les secteurs suivants : banques, institutions financières et biens de consommation cyclique.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Après avoir effectué les recherches nécessaires, la société de gestion a jugé préférable de ne pas publier de résultat ex-post relatifs à la Taxinomie car les données collectées ne sont pas suffisamment exhaustives sur la période de référence.

En outre, la société de gestion a mentionné dans son annexe pré-contractuelle un objectif de 0% d'alignement sur la Taxinomie.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement

renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

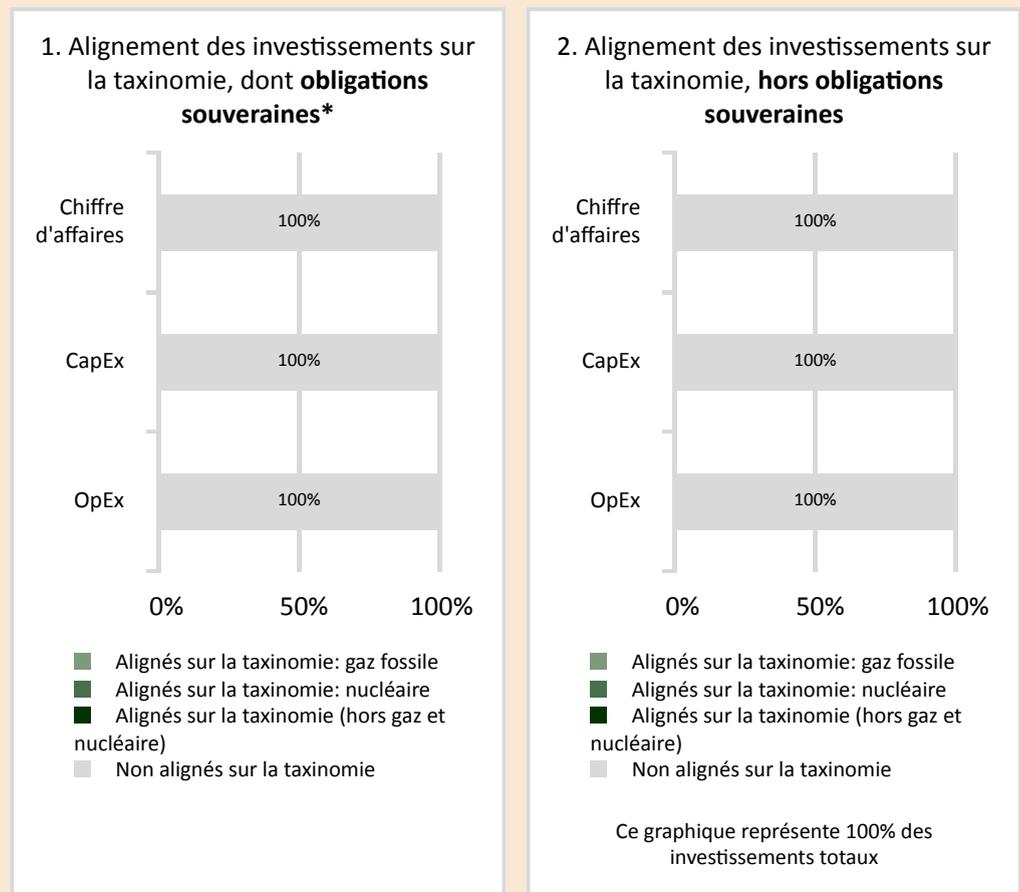
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement**

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

A la date du reporting, compte tenu des données reportées/estimées par les émetteurs, la société de gestion n'a pas identifié d'alignement taxinomie gaz et nucléaire dans le portefeuille d'investissement.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est donc également de 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de la période de référence, le fonds ne s'est pas engagé pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : la dette souveraine (hors investissements durables), les titres non couverts par une notation ESG les liquidités (hors cash non investi), , les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le portefeuille a suivi les directives du label V2 Great avec la prise en compte de plusieurs critères ESG notamment l'intensité carbone moyenne

de l'univers de référence ainsi que le pourcentage d'émetteurs ayant une politique anticorruption dans le fonds.

En conséquence, nous avons investi sur certains titres ayant une notation extra financière forte (Avery Dennison 2025 , RTE 2024, Société foncière Lyonnaise 2025). Nous avons également investi sur des titres ayant un critère durable sur le marché monétaire et obligataire (Programme Tcn Green Credit Mutuel Arkea, titre obligataire green Digital Dutch Finance 2025...).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non Applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non Applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non Applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non Applicable



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38